

N° 225

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981

Rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1981.
Enregistrée à la Présidence du Sénat le 20 février 1981.

PROPOSITION DE LOI

tendant à combattre la faim dans le monde.

PRÉSENTÉE

Par Mme Rolande PERLICAN, MM. Anicet LE PORS, Serge BOUCHENY, Mmes Marie-Claude BEAUDEAU, Danielle BIDARD, MM. Raymond DUMONT, Jacques EBERHARD, Gérard EHLERS, Pierre GAMBOA, Jean GARCIA, Bernard-Michel HUGO (Yvelines), Paul JARGOT, Charles LEDERMAN, Fernand LEFORT, Mme Hélène LUC, MM. James MARSON, Louis MINETTI, Jean OOGHE, Marcel ROSETTE, Guy SCHMAUS, Camille VALLIN, Hector VIRON et Marcel GARGAR.

Sénateurs.

(Renvoyée à la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)

Faim (Lutte contre la). — Coopération internationale - Fonds national de lutte contre la faim et la malnutrition dans le monde - Pays en voie de développement - Produits agricoles.

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

Nous approchons de la fin de ce qui a été solennellement proclamé la « seconde décennie du développement du Tiers-Monde », par l'Assemblée générale des Nations unies le 24 octobre 1970. Cette décennie a été celle des grandes conférences internationales, où il s'agissait d'élaborer une stratégie de « rattrapage économique » pour les pays en voie de développement et où il était beaucoup question du nouvel ordre économique international.

Aujourd'hui plus personne ne conteste l'échec des stratégies de développement formulées au cours de cette période. Le bilan de ces années s'est traduit par l'accentuation de la misère et du sous-développement dans le Tiers-Monde, où la réalité sociale reste marquée par la non-satisfaction grandissante des besoins fondamentaux d'alimentation, de santé, d'habitat, d'éducation pour la quasi-totalité de la population.

Les statistiques fournies par les organisations internationales sur ces problèmes révèlent toute l'horreur d'une situation bouleversante, intolérable. La famine, ce fléau de l'humanité, atteint encore en 1980 des millions d'être humains.

Un milliard d'hommes souffrent de malnutrition et un enfant sur trois dans le monde périt avant l'âge de cinq ans. D'après la Food and Agricultural Organisation (F.A.O.), 50 millions d'hommes meurent de faim chaque année, parmi lesquels on compte 17 millions d'enfants. Les carences alimentaires laissent des séquelles physiques irrémédiables pour des millions de survivants.

La sous-alimentation absolue affecte 25 % de la population de l'Afrique, 20 % de celle de l'Asie (excepté la Chine), et 13 % de celle de l'Amérique latine.

Conséquence de la faim, l'espérance de vie en Afrique avoisine quarante-cinq ans, en Asie cinquante-cinq ans. Le taux de mortalité infantile dans les pays en voie de développement est de 10 ‰, soit ce qu'il était en Europe au XVI^e siècle.

On peut multiplier indéfiniment les chiffres qui témoignent tous d'une réalité monstrueuse, d'une atteinte inadmissible à la dignité humaine, et au premier des droits de l'homme, le droit de vivre.

Cette réalité est d'autant plus révoltante d'autant plus insoutenable, qu'elle va de pair avec un énorme gâchis de ressources. Au moment même où en France les téléspectateurs français affrontaient cette réalité à travers des images montrant des enfants, des femmes et des hommes du Sahel, réduits à l'état de squelette, on leur apprenait la destruction délibérée de milliers de tonnes de fruits et de légumes dans les neuf pays de la C.E.E. On leur apprenait que des milliers de tonnes de poissons sont transformées en farine animale ou rejetés à la mer. On leur apprenait le gaspillage monstrueux de ressources englouties dans la course aux armements. On leur apprenait la décision de l'O.T.A.N. d'installer de nombreuses fusées nucléaires sur le continent européen, de relancer gravement l'escalade nucléaire qui menace la survie même de l'humanité.

Gâchis monstrueux qui constituent une véritable insulte aux victimes de la faim et de la misère, un véritable défi à la raison humaine.

Cette réalité est d'autant plus révoltante, d'autant plus insoutenable, qu'elle n'est aucunement une fatalité de la nature. Elle affecte des régions riches en ressources naturelles et humaines.

Le continent africain, par exemple, représentant un quart de la superficie mondiale, contient dans son sous-sol 97 % des réserves mondiales de chrome, 85 % du platine, 50 % de manganèse, 25 % de l'uranium. Le potentiel hydro-électrique africain représente 20 % du potentiel mondial.

L'Afrique produit 70 % du cacao, le tiers du café. Elle est en tête dans le monde par la production de diamants, de bauxite, de nickel et de plomb.

Et cependant, 18 des 25 pays les plus pauvres du monde sont africains. En 1977, 13 de ces pays disposaient d'un revenu annuel par habitant inférieur à 800 F. Le P.N.B. des 50 Etats membres de l'O.U.A. ne représente que 2,7 % du chiffre mondial. On peut ainsi multiplier les chiffres et les exemples qui témoignent tous d'une misère incompréhensible eu égard aux riches potentialités de ces régions.

Elle n'est liée ni à « la surpopulation » du Tiers-Monde, ni à une soi-disant surconsommation des pays riches, comme le laisse entendre la propagande dans les pays impérialistes.

La croissance démographique ne fait qu'amplifier un problème dont les racines sont ancrés dans le sous-développement. C'est ce que constate la F.A.O. en estimant que « le problème alimentaire n'a pas été résolu parce que celui, plus général, de la pauvreté, n'a pas été réglé : l'agriculture mondiale a produit plus qu'il ne fallait d'aliments pour satisfaire les besoins moyens, résultat auquel est aussi parvenu un nombre toujours croissant de pays en développement. Bien que l'on en soit venu à admettre universellement qu'il fallait

accélérer la production agricole dans les pays pauvres pour améliorer la nutrition, on n'est parvenu que très partiellement à remplir une condition supplémentaire et tout aussi nécessaire, à savoir relever les revenus des populations en général ».

Toutes les études sérieuses admettent qu'aujourd'hui les capacités de productions agricoles qui ne sont pas, loin s'en faut, utilisées au maximum, seraient suffisantes pour nourrir bien plus que la population actuelle du globe. Le constat de la F.A.O. en fait, met l'accent sur un aspect politico-économique — la surexploitation des masses paysannes et ouvrières des pays en voie de développement — dont on fait généralement abstraction, car il renvoie aux racines profondes du sous-développement, l'exploitation impérialiste.

Quant aux thèses consistant à rendre responsable de la misère la « surconsommation de pays riches » il suffit de citer l'O.C.D.E. qui estime que dans les pays aussi hautement développés que les U.S.A., le Canada, la Grande-Bretagne et la France, il y a entre 7,5 à 13 % de gens vivant en dessous du seuil de la pauvreté. Dans notre pays, ce chiffre monte à plus de 15 %, toujours selon la même source. Par ailleurs, notre parti, aux termes d'une étude approfondie, a relevé que ce chiffre montait en fait à 18 millions, selon des critères scientifiquement définis. Dans ces conditions, comment oser parler de « surconsommation » des pays riches qui comptent par ailleurs 7 millions de chômeurs (pays de la C.E.L.) ?

Ces thèmes de la propagande impérialiste visent en fait à occulter les réalités de classe ; à occulter la communauté d'intérêt qui unit les travailleurs des pays capitalistes développés aux peuples en lutte contre le colonialisme et le néo-colonialisme, à occulter les véritables racines de la faim, de la famine, à occulter la responsabilité historique de l'impérialisme dans cette situation où un milliard d'êtres humains vivent en condition infra-humaine...

La faim dans le monde est un phénomène économique et social. Elle est ancrée dans la misère, le dénuement des masses rurales et du prolétariat urbain des pays du Tiers-Monde. Elle n'est pas un facteur isolé, mais bien l'un des aspects les plus dramatiques du sous-développement, l'une des conséquences de la pauvreté qui touche tous les domaines de la vie dans ces pays.

Elle va de pair avec l'analphabétisation qui selon l'U.N.E.S.C.O. atteint 814 millions d'hommes et est en constante augmentation ; elle va de pair avec la misère sanitaire, se traduisant par la présence d'un médecin pour 21.000 habitants en moyenne, soit 30 à 40 fois moins qu'en France ; elle va de pair avec le retard sur le plan industriel. La part des pays en voie de développement dans la production industrielle mondiale n'atteint que 9 % aujourd'hui et ne pourra atteindre l'objectif de 25 % pour l'an 2000, fixé par l'O.N.U.D.I. en 1975.

Elle est liée enfin au déficit alimentaire de ces pays, qui ne cesse de s'aggraver. Exportateurs de céréales avant la deuxième guerre mondiale, les pays du Tiers-Monde sont devenus importateurs à partir de 1950. Et de 5 millions de tonnes en 1970, leur déficit est passé à 16 millions en 1970, et à 75 millions en 1979. Selon la F.A.O., il risque d'atteindre le chiffre astronomique de 90 millions en 1985.

Or, on sait que « l'aide » alimentaire aujourd'hui ne représente que le dixième de tels montants, le reste devant être acquis contre paiement par des pays dont l'endettement atteint 370 milliards de dollars, dette dont le seul amortissement « couvre » la moitié de leurs exportations.

Le pillage colonial d'Afrique et celui des multinationales aujourd'hui portent une écrasante responsabilité dans cette situation. Il est un fait universellement reconnu que le colonialisme a détruit des systèmes de production et d'échanges édifiés au cours de siècles dans des pays colonisés et a relégué au second plan des cultures vivrières au profit de cultures commerciales d'exportation. Aujourd'hui encore, ces pays, pris en tenaille par le système international d'échanges et des prix, sont contraints de donner la priorité aux cultures commerciales d'exportations au nom de la rentabilité en fonction d'une demande extérieure dominée par des grandes firmes multinationales.

Pour l'ensemble de l'Afrique, Afrique du Sud mise à part, les cultures vivrières ont subi une régression relative. Elles ont été multipliées par 1,8 de 1950 à 1975, alors que les cultures d'exportation — arachide, coton, café, cacao, par exemple — ont été multipliées par 2,7.

Ce que l'on appelle « l'aide aux pays sous-développés » concourt dans les faits à accentuer ce phénomène.

Ainsi, de 1960 à 1975, les terres mises en valeur pour les cultures d'exportation avec l'aide du Fonds européen de développement auquel la France participe pour une part croissante ont été deux fois et demie plus étendues que les terres mises en valeur pour des cultures vivrières.

De même, dans les pays du Sahel, qui sont devenus synonymes de la misère la plus effroyable, quelque 4.000 techniciens se consacrent à 30 % des terres les plus riches affectées aux cultures d'exportation alors que 1.500 techniciens seulement travaillent sur les 70 % restants.

Quand on sait que dans ces pays au paroxysme de la sécheresse, en 1972 et 1973, alors que des dizaines de milliers de personnes mouraient de faim, on a assisté à une augmentation substantielle des exportations d'arachides, on comprend toute l'absurdité, l'inhumanité de la logique capitaliste basée sur la loi du profit maximum.

Cette situation de dépendance alimentaire s'aggrave du fait du monopole de quelques firmes multinationales sur le marché alimentaire mondial.

Les 100 premiers groupes alimentaires représentaient en 1976 près de la moitié de la production mondiale. Le commerce des céréales est concentré entre les mains de cinq firmes multinationales, alimenté par quelques Etats parmi lesquels les Etats-Unis se taillent la part du lion. Ce contexte favorise également une dépréciation des termes d'échanges au détriment des pays du Tiers-Monde, aggravant encore l'endettement de ces derniers. Ajoutons également que cette situation permet l'utilisation honteuse de « l'arme alimentaire », instrument particulièrement criminel de pression politique à l'égard des peuples qui luttent pour se débarrasser des chaînes néo-coloniales. A cet égard, nous ne pouvons faire le silence sur le boycottage de l'aide alimentaire au Vietnam, pays auquel on ne pardonne pas sa lutte exemplaire contre l'impérialisme mondial. Le Gouvernement français a malheureusement associé notre pays à ce concert de voix revanchardes en suivant les décisions de boycottage de la C.E.E.

Aujourd'hui, les multinationales sont confrontées à une situation nouvelle, difficile. Avec la permanence de la crise économique dans les pays capitalistes développés, le problème de l'agrandissement des marchés du Tiers-Monde revêt une importance particulière. On comprend dès lors la nécessité du discours sur le Nouvel ordre économique, sur la faim dans le monde, tenu par les milieux impérialistes. Les propos de M. W. Brandt, qui suggère dans le rapport qui porte son nom, un vaste transfert de ressources des pays développés vers les pays en voie de développement, sont très lénifiants à cet égard. Au sujet de la lutte contre la faim, il déclare « il y a là des possibilités extraordinaires pour les capacités inemployées du monde industrialisé (forum développement, janvier février 1980). En fait la lutte contre la faim s'inscrit, pour lui, dans la nécessité impérieuse de trouver une issue globale à la crise économique, issue qui prendrait pour orientation fondamentale un aménagement de la division internationale du travail par l'accélération du redéploiement multinational. Autrement dit, il s'agit d'éviter coûte que coûte que cette lutte devienne une lutte pour des transformations réelles, mettant en cause les structures mêmes de domination et d'accumulation du capital dans chaque pays comme dans les relations internationales.

Il s'agit, dans les intérêts à long terme de l'impérialisme, de trouver un point de rencontre entre les stratégies de redéploiement multinational de l'impérialisme et certaines revendications des « 77 » et des non-alignés, car à défaut de ce compromis, la poussée des luttes sociales et politiques de plus en plus dirigées contre les sociétés multinationales, contre l'oppression politique et l'exploitation capitaliste dans des régions entières du Moyen-Orient (l'Iran, le Sud-Yémen) à l'Amérique latine (Nicaragua), de l'Afrique (Angola, Ethio-

pie, Mozambique) à l'Asie, risqueraient de mettre en péril l'ordre impérialiste. D'où la nécessité d'une série de réaménagements, de réajustements, mais dans des limites bien précises, ayant pour objectif le redéploiement multinational. Ces objectifs transparaissent clairement dans les conventions de Lomé présentées par la C.E.E. comme un modèle de coopération avec les pays en voie de développement.

Les accords de Lomé sont loin de refléter la volonté légitime des pays A.C.P. (Afrique, Caraïbes, Pacifique) d'acquérir au-delà de l'indépendance politique, une véritable indépendance économique. Ils marquent, au contraire, la volonté non déguisée des puissances impérialistes et des anciens Etats colonisateurs de maintenir leur emprise sur les anciennes colonies par des rapports néo-colonialistes habilement masqués sous le modernisme alléchant de la coopération et de la solidarité avec les pays en voie de développement.

Le bilan de la Convention de Lomé I, le désenchâtement amer exprimé par la quasi-unanimité des pays A.C.P., soulignent les limites objectives de ces accords inégalitaires. L'organisation des relations commerciales envisagée par la Convention de Lomé profite plus aux pays de la C.E.E. qu'aux pays en développement. Toutes les exportations vers la communauté sont contrôlées par les sociétés multinationales qui en confisquent le bénéfice et surtout en contrôlent le volume et l'origine.

Les dispositions de la coopération industrielle développée dans Lomé II sont trop vagues et trop générales pour favoriser l'implantation d'une industrie locale tournée prioritairement vers les besoins locaux et capable de produire des biens manufacturés.

Rien dans la Convention de Lomé n'est de nature à mettre fin, dans un avenir prévisible à la croissance vertigineuse de l'endettement des pays A.C.P.

Les mécanismes les plus originaux de ces accords, le Stabex et le Stamin ne permettent en eux-mêmes de prévoir ni les flux d'exportation ni leur évolution, éléments essentiels pour permettre aux pays A.C.P. de maîtriser leur développement, de planifier leurs ressources.

Bref, les principales préoccupations de la C.E.E. en signant ces accords, ont été d'essayer d'obtenir des garanties pour les investissements européens dans les pays A.C.P. et d'assurer la sécurité de son approvisionnement en produits de base au prix de quelques concessions concernant la stabilité de recettes tirées des produits de base. Mais le fossé qui sépare les objectifs des pays A.C.P. de ceux visés par la Communauté européenne reste infranchissable.

Autrement dit, en préconisant le Nouvel ordre économique international l'impérialisme admet, pour le bénéfice du monde industrialisé, la nécessité d'une mutation économique des pays sous-

développés, mais cherche à en garder la maîtrise en modifiant le moins possible l'ancien ordre. C'est tout le sens du redéploiement des multinationales qui s'opère aujourd'hui aussi bien au détriment de la classe ouvrière des pays capitalistes développés, que celui des masses travailleuses des pays en voie de développement.

En témoigne son attitude intransigeante à l'égard des revendications des peuples du Tiers-Monde lors des négociations internationales ; son refus systématique de s'engager sur des réformes structurelles mettant en cause son pouvoir dominant, refus qui a abouti aux échecs successifs de la C.N.U.C.E.D. V (Manille, mai 1979), des conférences sur la réforme agraire (Rome, juillet 1979), sur la science, la technologie et le développement (Vienne, août 1979) et enfin de l'O.N.U.D.I. III (New Dehli, janvier 1980). En témoigne sa volonté de s'opposer aux négociations globales de caractère universel dans le cadre des Nations unies tel que le revendiquent les non-alignés et le groupe de « 77 » et de préférer les négociations partielles dans le cadre des organismes qu'il contrôle tels le F.M.I. et la banque mondiale.

En témoigne également sa volonté d'utiliser l'aide alimentaire internationale, comme une arme, comme un instrument de domination comme un moyen de pression politique. Au dire même de M. Ford, ex-président des U.S.A. : « La production alimentaire ne sert pas seulement à venir en aide aux pays dans le besoin, mais elle est surtout un moyen essentiel pour les Etats-Unis d'exercer leur influence dans le monde. »

Tout autre est la conception du Nouvel ordre économique et politique international préconisé par le Mouvement des non-alignés et par le groupe des « 77 » et à laquelle le parti communiste français souscrit, pour sa part.

Pour les peuples du Tiers-Monde, pour nous communistes, au cœur de la lutte pour le Nouvel ordre économique et politique international il y a la totale reconnaissance du droit de chaque peuple de se donner par les moyens qui lui conviennent, le régime social de son choix, de décider souverainement en dehors de toute tutelle et de toute ingérence, de son développement en conformité avec ses besoins et ses intérêts, de disposer de la maîtrise de ses richesses nationales ; il y a la démocratisation des relations internationales avec des rapports économiques plus justes, plus stables et égaux, entre les Etats ; l'élimination de l'échange inégal, la revalorisation du pouvoir d'achat des matières premières, les transferts de la technologie adaptés, etc.

Bref, éliminer la faim de la surface du globe implique la lutte pour un Nouvel ordre économique et qui s'inscrive en rupture profonde avec l'ancien. Pour cette raison, cette lutte ne peut être qu'une lutte contre le système impérialisme pour l'émergence de nouvelles relations internationales, une lutte contre « le modèle capitaliste de

développement », qui exacerbe les inégalités socio-économiques, une lutte contre toute forme d'exploitation.

Il est aujourd'hui admis universellement que le système socialiste qui est parvenu à bannir l'exploitation de l'homme par l'homme, compte à son actif la disparition de la disette et de la faim. Mais en même temps, il est possible, dès aujourd'hui, par le combat de chaque jour, d'améliorer la situation alimentaire du Tiers-Monde.

Notre pays peut et se doit de jouer un rôle actif dans cette bataille contre la faim. La place de la France dans le monde, ses richesses naturelles, son remarquable potentiel agricole, les liens historiques qu'elle a tissés avec maints pays du Tiers-Monde lui attribue une responsabilité particulière dans la lutte contre le sous-développement pour un nouvel ordre économique et politique mondial.

Or, force est de constater que la politique giscardienne, fondée sur le néo-colonialisme, tourne résolument le dos à ces exigences. Dans les instances internationales, notre pays se place aux côtés des puissances impérialistes pour opposer un refus catégorique aux revendications légitimes des pays non-alignés et du groupe des « 77 » concernant la revalorisation et la stabilisation des cours des produits agricoles et d'autres produits de base, concernant l'aide alimentaire et l'aide au développement.

Cinq ans après la conférence mondiale sur l'alimentation tenue en 1975, l'objectif de fournir 10 millions de tonnes de céréales aux pays en voie de développement, au titre de l'aide, n'est toujours pas atteint.

Quant à l'aide publique au développement, elle n'atteint que 0,57 % du produit national brut français si l'on inclut les D.O.M.-T.O.M. parmi les bénéficiaires et un maigre 0,35 % si on les exclut.

Elle est par ailleurs en baisse constante en pourcentage du produit national brut, passant de 0,62 % en 1975 à 0,60 % en 1977 et à 0,57 % en 1978. Même en valeur absolue, il y a stagnation, l'aide passant de 2,1 milliards de dollars en 1975 à 2,7 en 1978.

La part de la France dans le total de l'Aide publique au développement (bilatérale) à destination des Etats africains et malgaches a décliné de 39,4 % en 1969 à 24,6 % en 1977. Plus révélateurs encore est l'aggravation des conditions de financement des projets.

Dans les concours financiers accordés par le Fonds d'aide et de coopération et la Caisse centrale de coopération économique, la part des prêts financés par les banques augmente au détriment des subventions et les taux de ces prêts, y compris les taux préférentiels dits de « premier guichet », sont en hausse.

Si les crédits attribués au développement rural sont augmentés, il s'agit surtout de ceux qui sont attribués aux cultures d'exportation : 250,3 millions de francs en 1979 contre 74,5 millions de francs en 1978, alors que régressent les crédits destinés aux cultures vivrières : 155,8 millions en 1978 et 97,2 millions seulement en 1979.

Outre le fait que ces capitaux sont destinés à favoriser le maintien ou la pénétration des sociétés multinationales dans l'économie africaine et non pas à vaincre le sous-développement, leur attribution s'opère de façon sélective.

Les crédits sont concentrés dans des pays qui acceptent la mainmise néo-coloniale, tels le Sénégal, la Côte-d'Ivoire, le Gabon entre autres, qui ont accepté des bases militaires françaises sur leurs territoires, tandis que les pays les plus démunis, avec un revenu annuel par habitant inférieur à 300 dollars, représentant 76 % de la population, n'ont perçu que 30 % des concours financiers de la Caisse centrale au cours des cinq dernières années. En 1979, par exemple, le Gabon a reçu sous forme de dons trois fois plus que le Bénin, pays cependant beaucoup plus défavorisé, mais ayant à son négatif, aux yeux du Gouvernement français, ses options progressistes.

Les orientations fondamentales de la politique giscardienne de coopération transparaissent très clairement à la lecture du budget du ministère de la Coopération pour ces dernières années.

La première priorité reste l'aide militaire. L'année dernière, presque 15 % du budget était affecté à l'assistance technique militaire. Les crédits à ce titre sont passés de 185,8 à 280,8 millions, soit une augmentation de 51 %. En même temps, l'aide aux armées nationales, sous forme de livraison d'équipement, se monte à un niveau élevé.

Les crédits militaires augmentent globalement de 23,6 %, alors que l'ensemble du budget de la coopération n'augmente que de 16,7 %.

Plus significatif encore est le quasi-doublement (+ 92 %) des crédits attribués directement au budget de certains pays et que le Gouvernement appelle les concours financiers. C'est sur ce fonds qu'il a assuré les frais du régime Bokassa quand ce tortionnaire se trouvait à court pour payer ses fonctionnaires. Qui peut douter dès lors que la coopération est utilisée par le Gouvernement giscardien comme un moyen d'ingérence et de pression dans les affaires intérieures des Etats africains et malgaches.

Enfin, parallèlement à une hausse des crédits d'intervention politique et militaire, on constate une baisse en valeur réelle des crédits pour la recherche orientée vers le développement et une chute des crédits destinés à la coopération technique.

Ces quelques données suffisent pour démontrer le caractère impérialiste de la politique soit disant de coopération, menée par le Gouvernement et dont la finalité est de faire barrage à l'aspiration croissante des peuples d'Afrique à la souveraineté et à l'indépendance économique.

Les mêmes objectifs guident l'attitude du Gouvernement français dans l'octroi de l'aide multinationale, que ce soit au niveau mondial, par les canaux du P.N.U.D. et de la banque mondiale ; ou que ce soit au niveau européen dans le cadre de la C.E.E. ou enfin que ce soit au niveau africain par l'intermédiaire de la Banque africaine de développement du Fonds africain de développement. Les positions du Gouvernement français sont systématiquement alignées sur celles du bloc atlantique et européen. Le Gouvernement s'est aligné lorsque la C.E.E. a décidé de supprimer l'aide alimentaire au Kampuchéa et à l'Afghanistan ; il s'est associé au refus, puis à la réticence des autres puissances impérialistes à la création et aujourd'hui à la mise en place d'un fonds commun pour l'ensemble des produits primaires. Cette proposition est pourtant formulée depuis plusieurs années par les pays en voie de développement et son fonctionnement favoriserait la stabilisation, le réajustement des prix des produits agricoles, ainsi que la diversification des économies nationales mettant en cause par là-même la domination des multinationales.

De tels exemples sont multiples et ils démontrent tous l'hypocrisie du discours sur le N.O.E.I. tenu par le gouvernement français.

Pour le parti communiste français, la lutte contre la faim, la malnutrition et la famine est non seulement une obligation humanitaire mais un élément essentiel de sa lutte contre le capitalisme et l'impérialisme.

Dans ce combat, nous pensons que notre pays peut jouer un rôle efficace, conformément aux aspirations des peuples du Tiers-Monde et du peuple français.

Au niveau bilatéral, il peut concourir par une aide alimentaire conséquente à apporter une solution à court terme à la situation aiguë de famine sévissant dans plusieurs pays d'Afrique noire, notamment aux pays du Sahel, au Kampuchéa, etc. En aucun cas cette aide ne doit être assortie de conditions politiques. Si le contrôle du pays donateur sur l'affectation de l'aide est légitime, il ne peut aucunement impliquer une atteinte quelconque à la souveraineté, à l'indépendance de l'état bénéficiaire.

La France est le troisième exportateur mondial de céréales avec 15 millions de tonnes en moyenne par an. Mais ces exportations ont pour destination l'Europe des Neuf. Ses exportations hors C.E.E. sont quasiment inexistantes.

Or, notre pays peut, s'il s'opposait au malthusianisme qui règne à Bruxelles et gagne l'Europe agricole, fortement développer

sa production agricole, y compris en céréales et en produits laitiers. Des améliorations culturelles et génétiques permettraient d'accroître sensiblement les quantités et les qualités.

Ces formes nouvelles d'échanges supposeraient nécessairement la réduction de la place des multinationales dans le commerce des céréales au profit du secteur coopératif. Elles supposeraient en conséquence une rupture avec la situation actuelle ou les exportations de grains sont, à l'exception de deux coopératives, aux mains de trois firmes géantes multinationales.

Afin de permettre aux pays en voie de développement de stocker et de transformer les céréales importées, que ce soit au titre de l'aide ou dans le cadre d'échanges réguliers, la France pourrait contribuer au développement des équipements et des infrastructures de stockage et de distribution des produits alimentaires importés, tels les silos dans les ports, les moulins, etc.

Certes, l'aide alimentaire ne peut être une solution à long terme. Elle ne peut être qu'une mesure ponctuelle pour contrer momentanément les circonstances dramatiques de la famine. A plus long terme la politique de coopération de la France doit avoir pour objectifs de contribuer à l'action des pays en voie de développement visant à promouvoir l'indépendance alimentaire.

Dans ces pays d'immenses possibilités de développement agricole existent et peuvent être exploitées à condition d'y apporter les investissements nécessaires en particulier pour régulariser l'apport en eau, en engrais, en semences sélectionnées, adaptées. La F.A.O. a évalué à près de 33 millions de kilomètres carrés le potentiel de terres cultivables dans le Tiers-Monde, soit le double de la superficie actuellement cultivée. La même organisation estime que d'ici à l'an 2000, 205 millions d'hectares pourraient être mis en culture dans le Tiers-Monde, tandis que 220 autres millions devraient faire l'objet de mesures de conservation des sols et des eaux pour maintenir leur potentialité.

Par une véritable politique de coopération respectueuse des besoins, des capacités et des habitudes agricoles et alimentaires locales, fondée sur l'intérêt mutuel, notre pays peut apporter le concours nécessaire afin de faire avancer les pays en voie de développement dans cette direction. Cette coopération concerne de très nombreux secteurs de l'économie française, telles l'industrie chimique (insecticide, engrais), l'industrie mécanique ainsi que la recherche (en particulier la recherche agronomique), secteurs aujourd'hui bradés par le pouvoir giscardien. Elle implique également une rupture radicale avec les orientations actuelles du budget de la coopération : réorientation des crédits affectés à l'aide militaire et aux concours financiers servant en fait à maintenir au pouvoir des régimes discrédités et corrompus, vers le développement des infrastructures (les actions d'assistance

technique, l'aide aux investissements) vers le développement rural (l'agriculture, l'élevage, la pêche, la protection des sols, mise en place de programmes de diversification et de l'adaptation de technologies nouvelles, la réalisation des barrages hydro-agricoles, etc.) et le développement industriel et minier (transformation sur place de productions agricoles et forestières, la recherche, le développement et la valorisation des ressources du sous-sol).

Au niveau multilatéral, dans le cadre du dialogue nord-sud, notre pays doit agir pour faire avancer les revendications légitimes du Tiers-Monde pour un Nouvel ordre économique et politique international.

Il peut œuvrer notamment pour :

— La signature d'un règlement international du blé satisfaisant pour les pays producteurs et consommateurs.

— La revalorisation et la stabilisation des cours des produits de base. Il doit prendre des mesures en vue d'accélérer la mise en place du fonds commun pour les produits primaires et apporter son concours à ce projet en versant au deuxième guichet du fonds commun une contribution de 500 millions de francs.

— La mobilisation financière de 300 milliards de dollars pour l'aide au développement, au cours de la décennie 1980-1990. Cette somme pourrait être distribuée en tranches annuelles non inférieures à 25 milliards de dollars dès les premières années.

— La création d'un fonds mondial d'aide au développement, alimenté par une réduction concertée des dépenses d'armement dans le monde.

Ces mesures pourraient constituer les premiers jalons d'une coopération fructueuse dénuée de tout esprit colonial ; elles pourraient contribuer à faire progresser l'idée et la pratique de nouvelles relations internationales s'appuyant sur un nouvel ordre économique et politique mondial.

Nous avancerons ainsi vers la résolution de la plus grande question de notre temps : vaincre le sous-développement et la faim de la surface du monde.

Sous le bénéfice de ces observations, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, d'adopter la proposition de loi suivante.

PROPOSITION DE LOI

Article premier.

La lutte contre la faim et la malnutrition dans le monde est une des priorités de l'action gouvernementale.

Elle s'inscrit dans une lutte plus générale pour l'instauration de nouveaux rapports économiques et politiques internationaux, basés sur le respect du droit de chaque peuple de décider, souverainement en dehors de toute tutelle et de toute ingérence, de son développement en conformité avec ses besoins et ses intérêts, de disposer de la maîtrise de ses richesses nationales.

Art. 2.

L'action humanitaire de la France se situe à deux niveaux.

Au niveau bilatéral, il s'agit de mener une politique active d'aide alimentaire et de coopération véritable, exempte de tout esprit colonial ou néo-colonial. Cette politique est indissociable d'une politique économique basée sur l'utilisation optimale de toutes les ressources naturelles et humaines de la France.

Au niveau multilatéral, il s'agit de mener une politique active tendant à faire avancer les propositions légitimes des pays en voie de développement formulées par le groupe des « 77 » et les pays non-alignés.

Cette action a pour objet d'assurer une croissance économique équilibrée et harmonieuse et d'aider les pays en voie de développement à atteindre l'auto-suffisance alimentaire.

Art. 3.

La politique économique de l'Etat est fondée sur l'ardente obligation de mobiliser toutes les énergies humaines pour combattre la faim et la malnutrition partout dans le monde.

A cet effet les dispositions fiscales, économiques ou salariales tendant à limiter la production agricole et les produits de la mer, sont abrogées.

Art. 4.

L'alimentation humaine constitue l'objectif prioritaire de l'agriculture. A cet effet le potentiel foncier est utilisé pleinement pour assurer la production de biens de consommation diversifiés. Le maintien de la vocation agricole des terres est privilégié lors des opérations de zonage forestier.

Art. 5.

Il est créé un prélèvement spécial de 2 % assis sur la valeur agronomique des terres incultes et de celles stérilisées par des réserves de chasse privée au profit du fonds désigné à l'article 11.

Art. 6.

La destruction des produits agricoles alimentaires est interdite. Quiconque se rendra volontairement coupable de destruction pourra être puni d'une peine de prison de quinze jours à six mois et d'une amende égale à la valeur de la marchandise détruite.

Art. 7.

L'Institut national de la recherche agronomique (I.N.R.A.) est chargé en relation avec les organismes internationaux compétents d'établir des programmes de transformation et de conditionnement des produits agricoles adaptés aux besoins et aux habitudes alimentaires des pays qui bénéficient de l'aide de la France.

Art. 8.

Les industries agro-alimentaires sont tenues d'utiliser toutes leurs capacités de production pour transformer et conditionner les produits agricoles.

Une fraction de leur production pourra être effectuée en fonction de l'offre de matières premières en conditionnement spécial suivant des critères établis périodiquement par le conseil national désigné à l'article 11.

Art. 9.

Les produits retirés du marché après la satisfaction des besoins courants des industries agro-alimentaires et des organismes de distribution seront prioritairement conditionnés pour satisfaire aux besoins de l'exportation vers les pays victimes de la malnutrition.

Art. 10.

L'Institut national de la recherche agronomique (I.N.R.A.) et le Centre national d'études et d'expérimentation du machinisme agricole (C.N.E.E.M.A.) sont chargés d'établir en relation avec les autres instituts de recherche, notamment l'Office de recherche scientifique et technique outre-mer (O.R.S.T.O.M.) et les organismes qualifiés dans les pays concernés, un programme de recherche en vue de définir les besoins technologiques, génétiques et cultureux nécessaires au développement des cultures vivrières.

Art. 11.

Il est créé un fonds national de lutte contre la faim et la malnutrition dans le monde.

Ce fonds a pour objet de gérer les ressources prévues à l'article 12 et de donner son avis sur l'utilisation des crédits de lutte contre la faim inscrits aux différents ministères, notamment aux ministères de la Coopération et des Affaires étrangères. Il est administré par un conseil national composé de représentants des ministères concernés, des représentants des élus nationaux et des associations représentatives dont le statut fixe comme objectif principal de leur activité, la lutte contre la faim dans le monde.

Art. 12.

Ce fonds est alimenté par :

— la fraction de la contribution française à la C.E.E. non utilisée dans le cadre de l'aide communautaire ;

— le prélèvement spécial de 2 % indiqué à l'article 5 ;

— l'augmentation du taux de l'impôt sur le bénéfice des sociétés versé par les entreprises travaillant dans le secteur de l'armement et de la Défense nationale ; celui-ci est fixé par un décret pris en Conseil d'Etat ;

— l'institution d'une taxe sur les exportations d'armement.

Art. 13.

La France affecte 0,7 % du produit national brut à l'aide au développement des pays du Tiers-Monde, à l'exclusion des territoires et des départements d'outre-mer. Ce pourcentage atteindra progressivement 1 % en cinq ans.

Art. 14.

Les crédits affectés à la coopération avec les pays en voie de développement sont orientés en priorité vers le développement des infrastructures de stockage et de distribution de produits alimentaires (routes, équipements portuaires, silo, etc.) vers le développement rural (l'agriculture, l'élevage, la pêche, la protection des sols, mise en place des programmes de diversification et de l'adaptation de technologies nouvelles, la réalisation de barrage hydro-agricoles, etc.) et le développement industriel et minier (transformation sur place de productions agricoles et forestières, la recherche, le développement et la valorisation des ressources du sous-sol).

Art. 15.

Le service de la coopération accompli par les jeunes gens au titre de leur service national est destiné à contribuer au développement économique et notamment agricole des pays en voie de développement. Cette coopération comprendra, pour l'essentiel une branche technique composée d'ingénieurs et de techniciens. Au moins 80 % des effectifs de ce service seront affectés à cette branche.

Art. 16.

La France interviendra dans les instances internationales pour négocier un règlement international du blé satisfaisant pour les pays producteurs et consommateurs.

Art. 17.

La France agira pour la revalorisation et la stabilisation des cours des produits de base.

Art. 18.

La France œuvrera pour accélérer la mise en place du fonds commun pour les produits primaires dont le fonctionnement favoriserait la stabilisation, le réajustement des prix des produits agricoles ainsi que la diversification des économies nationales. Elle versera au deuxième guichet du fonds commun une contribution de 500 millions de francs.

Art. 19.

Elle agira dans les instances internationales pour mobiliser au cours de la décennie 1980-1990, au moins 300 milliards de dollars qui seront affectés à l'aide au développement et distribués en tranches annuelles non inférieures à 25 milliards de dollars dès les premières années.

Art. 20.

Elle favorisera la création d'un fonds mondial d'aide au développement alimenté par une réduction concertée des dépenses d'armement dans le monde. A cette fin, elle proposera des mesures concrètes tendant à une réduction équilibrée des armements en Europe notamment.

Art. 21.

I. — Il est institué au titre de 1980 un prélèvement exceptionnel sur la fortune des personnes physiques qui ont en France leur domicile ou qui y possèdent des biens.

II. — Un abattement de 1 million est opéré pour la personne imposable. Un abattement identique est opéré pour son conjoint lorsque ceux-ci sont redevables à l'impôt sur le revenu sous une cote unique.

III. — Sans préjudice des abattements ci-dessus, les exploitants d'une entreprise individuelle bénéficient, pour les biens afférents à l'exploitation, d'un abattement de 1 million de francs à la condition que, après application du présent abattement, leur fortune n'atteigne par les abattements visés plus haut.

IV. — Le barème d'imposition applicable à la fortune imposable après abattement est le suivant :

Entre 0 et 1 million de francs	1,5 % ;
Entre 1 et 2 millions de francs	2,5 % ;
Entre 2 et 3 millions de francs	3 % ;
Entre 3 et 4 millions de francs	4 % ;
Entre 4 et 7 millions de francs	5 % ;
Entre 7 et 10 millions de francs	6 % ;
Entre 10 et 15 millions de francs	7 % ;
Plus de 15 millions de francs	8 %.